

**2024 DSP 30 DFPE DDCT** Subventions (177 020 euros) à l'association L.I.R.E et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, les Relais Petite Enfance et quartiers politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)

**Le Conseil de  
Paris**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date des \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions et la signature d'un avenant numéro 1 à la convention pluriannuelle 2023-2025 avec l'association «L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », sise 69, rue Curial à Paris (19e), relative aux séances de lecture organisées dans les centres de PMI et dans les quartiers politique de la Ville du 10e, 13e, et 19e arrondissements, aux actions de lecture et de formation dans les Relais Petite Enfance (R.P.E.) et auprès des publics éloignés du livre ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 4e commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Melody TONOLLI au nom de la 5e Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », dont le siège social est situé 69, rue Curial à Paris (19e) un avenant numéro 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale d'un montant de 177 020 € est attribuée à l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion » (n° Paris Asso 16396) au titre de l'année 2024 pour les projets suivants :

- Au titre de la protection maternelle et infantile (DSP) :
  - « Séances de lecture dans les centres de P.M.I » : 92 000 € (2024\_05448) ;
- Au titre des familles et de la petite enfance (DFPE) :
  - « Actions de lecture et formation dans les Relais Petite Enfance (R.P.E.) et auprès des publics éloignés du livre » : 71 020 € (2024\_05446) ;
- Au titre de la politique de la ville (DDCT : 14 000€) :
  - « Lectures partagées avec les familles des quartiers Buisson St-Louis et Granges aux Belles » (10e) : 1 500 € (2024\_00688) ;
  - « Lectures partagées avec les familles dans les quartiers Michelet-Rosa Parks » (19e) : 5 000 € (2024\_00761) ;
  - « Lectures pour tous dans le quartier Danube-Marseillaise » (19e) : 3 500 € (2024\_00728) ;
  - « Lectures pour tous dans les quartiers Chevaleret – Bédier (13e) : 4 000 € (2024\_00726) .

Article 3 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2024 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.